

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE DE DIRECTION COUTANCES TOURISME *Portes du Cotentin*

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin à 18h, le comité de direction de Coutances tourisme Portes du Cotentin, dûment convoqué par Madame la présidente, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Coutances, sous la présidence de **Madame Valérie LECONTE**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du compte-rendu du dernier comité de direction,
2. Installation des nouveaux membres du Codir depuis le 3 mai 2023,
3. Election d'un(e) vice-président(e) de Coutances Tourisme,
4. Photographie du réseau des institutionnels du tourisme (via ADN),
5. Fréquentation touristique début 2023,
6. Groupe Qualité de destination : rapport du premier trimestre,
7. Conventionnement et partenariat 2023,
8. Actualisation des tarifs des services et prestations 2023,
9. Actualisation des conventions des services communs,
10. Projet de délibération - Taxe de séjour : révision des taux,
11. Questions - informations diverses.

Présents :

Mesdames Sylvaine BOURY, Catherine DE LA HOUGUE, Dominique IMBERT, Anne HAREL, Pauline LAINE, Valérie LECONTE, Martine LEMEUR-TIPHAIGNE, Sophie LENOTRE, Valérie MERLEN, Majda TARDY-ZLASSI, Anne VILLAIN.
Messieurs Jean-Luc BONNIER, Jacky BRIONNE, Philippe D'ANTERROCHES, Frédéric DHOMBRES, Martial SALVI, Jean-Louis SION.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aurélie GIGAN ayant donné pouvoir à Monsieur Martial SALVI,
Madame Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à Madame Valérie LECONTE,

Absents excusés :

Messieurs Philippe HARDY, Yves STURBEAUX, Emmanuel HEUSSER.
Madame Françoise GUILLON.

Absent(e)s :

Mesdames Rose-Marie DUVAL.
Monsieur Jacky GAILLET.

Invités :

Madame Janick GAILLARD-PRETI, agent comptable de l'EPIC (excusée),
Monsieur Jacky BIDOT, président de Coutances mer et bocage (excusé),
Monsieur Jérôme MARIE, DGS de Coutances mer et bocage (excusé),
Monsieur Laurent MAZURIE, DGA de la CMB (excusé),
Madame Adeline HELAINE, directrice-adjointe,
Monsieur Guillaume OURSIN, directeur.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Guillaume OURSIN.

Madame LECONTE remercie les présents, excuse les absents, rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance à 18h10.

N° 1 – Validation du compte-rendu du dernier comité de direction

Après l'exposé de Madame LECONTE, présidente, le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la dernière réunion du comité de direction qui a été préalablement adressé à l'ensemble des membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction (présents lors de la dernière séance) VALIDENT le compte-rendu du dernier comité de direction de l'EPIC Coutances tourisme, Portes du Cotentin.
Ainsi fait et délibéré.

N° 2 – Installation des nouveaux membres du Codir depuis le 3 mai 2023

En raison de la démission de plusieurs membres du comité de direction, conformément aux alinéas 3 et 4 de l'article 3 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme, Coutances mer et bocage a désigné, lors du conseil communautaire du 3 mai 2023, de nouveaux membres.

Un tour de table est effectué permettant la présentation de chacun de ces nouveaux représentants.

Les nouveaux membres du comité de direction sont :

- Mme Catherine DE LA HOUGUE, vice-présidente de Coutances mer et bocage chargée de la culture, de la mobilité, de la proximité et des Maisons France Services, nommée au sein du collège des élus en remplacement de M. Hervé AGNES,
- Mme Dominique IMBERT, conseillère municipale à Hauteville-sur-Mer, nommée au sein du collège des élus en remplacement de M. Jean-René BINET,
- M. Jacky BRIONNE, conseiller municipal délégué aux affaires culturelles de Hambye, nommé au sein du collège des élus, nommé en remplacement de M. Michel VOISIN,
- Mme Majda TARDY-ZLASSI, hébergeur et membre de l'association Blainville Patrimoine, nommée au sein du collège des socioprofessionnels en remplacement de M. Gérard CHARPENTIER,
- M. Jean-Luc BONNIER, secrétaire de l'association d'animation du pôle de Cerisy-la-Salle, nommé au sein du collège des socioprofessionnels en remplacement de Mme Régine DOLOUE,
- M. Jean-Louis SION, administrateur (fondateur) de l'association du cinéma Le Longcourt à Coutances, nommé au sein du collège des socioprofessionnels en remplacement de M. Jean-Marc JULIENNE,
- M. Philippe HARDY, chef du restaurant « Le Mascaret* » à Blainville-sur-Mer, nommé au sein du collège des socioprofessionnels en remplacement de M. Vincent LEPERCHOIS,
- M. Emmanuel HEUSSER, chef du « restaurant du Délice » à Gavray, nommé au sein du collège des socioprofessionnels en remplacement de M. Gérard MONDIN.

N° 3 – Election d'un(e) vice-président(e) de Coutances Tourisme

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 des statuts, le comité de direction, une fois constitué, élit un(e) président(e) parmi les membres du collège des élus communautaires et deux vice-présidents, l'un du collège des élus et l'autre du collège des socioprofessionnels.

Le bureau de Coutances Tourisme est composé de 4 personnes :

- Présidente : Mme Valérie LECONTE, vice-présidente de Coutances mer et bocage.
- Vice-président (collège des élus) : M. Martial SALVI, maire de Régnéville-sur-Mer.
- Vice-président (collège des socioprofessionnels) : *poste à pourvoir.*
- Président commission itinérance : M. Philippe d'ANTERROCHES, maire de Saussey.

Un poste de vice-président est donc à pourvoir.

Il est rappelé les modalités d'élection à savoir : « l'élection du président, des vice-présidents et membres du Bureau doit effectivement avoir lieu au scrutin uninominal secret (article L.2121-21 CGCT). Le scrutin de liste prévu à l'article L.2122-7-2 du CGCT n'est pas applicable à l'élection des vice-présidents et autres membres du bureau. Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal. Ce mode de scrutin exclut toute obligation de parité ».

Il est proposé au comité de direction de procéder à l'élection du vice-président(e) du collège des socioprofessionnels.

Madame la présidente fait un appel à candidature.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Monsieur Jean-Louis SION propose sa candidature au poste de vice-président de l'EPIC Coutances Tourisme et est invité à se présenter.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Dépouillement des bulletins :

Election au poste de vice-président dans le collège des socioprofessionnels :

- 19 Votants.
- 18 voix pour Monsieur Jean-Louis SION.
- 1 bulletin blanc.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, les membres du comité de direction DESIGNENT Monsieur Jean-Louis SION, vice-président de l'EPIC par 18 voix pour et 1 vote blanc.

Ainsi fait et délibéré.

N° 4 – Photographie du réseau des institutionnels du tourisme (via ADN)

Comme tous les ans, ADN Tourisme, la fédération des organismes institutionnels du tourisme a travaillé sur une infographie des structures touristiques à l'échelle nationale.

Il en ressort quelques éléments et notamment :

- 79% des salariés des offices de tourisme sont des salariés de droit privé,
- 36% des offices de tourisme sont des EPIC,
- Les offices de tourisme embauchent en moyenne 10 équivalent temps plein (72% des offices de tourisme ont moins de 10 ETP),
- La masse salariale représente en moyenne 55% du budget,
- Les offices de tourisme ont en moyenne un budget d'environ 790 000 € (79% des offices de tourisme ont moins de 1M € de budget).

Coutances tourisme se place donc dans la moyenne haute nationale en étant sous statut EPIC, employant 13,74 ETP et 11 saisonniers, et avec une masse salariale représentant environ 48% du budget. Toutefois, il est à noter que 100% du personnel permanent de Coutances Tourisme est du personnel de droit public mis à disposition par la communauté de communes.

Avec 1,1M € de budget global (fonctionnement cumulé aux locaux, fluides...), Coutances Tourisme fait partie des 21% d'offices de tourisme qui dépassent un budget d'1M€. Cela illustre l'investissement et l'effort financier important de Coutances mer et bocage sur la compétence tourisme et pour le développement économique du territoire.

Mme TARDY-ZLASSI : Il est à noter la réelle attractivité du territoire de Coutances mer et bocage et plus largement de la Manche qui méritent à être connue davantage tout comme la Bretagne ou la « Haute-Normandie ».

M. BRIONNE : La Normandie a déjà fait de gros efforts dans le domaine de la promotion touristique ces dernières années. La région est désormais reconnue parmi les destinations touristiques. Toutefois, il est nécessaire de pratiquer un tourisme de qualité et d'éviter le « tourisme de masse ».

Mme VILLAIN : La fréquentation touristique est suffisante en l'état sur juillet-août. L'activité touristique reste à être développée plutôt sur les ailes de saison.

Mme LENOTRE : Le développement de l'activité touristique en toute saison nécessite un investissement sur toute l'année de tous les prestataires touristiques. Hors-saison, il demeure difficile sur notre territoire de trouver un restaurant ouvert en semaine ou même le dimanche.

M. OURSIN : Un travail commun avec Attitude Manche est en cours sur le développement de l'attractivité touristique en hors-saison intégrant la notion d'hospitalité.

Mme TARDY-ZLASSI : Rejoint Mme LENOTRE sur le fait qu'il est difficile de trouver un restaurant ouvert en hors-saison.

Mme HAREL : La difficulté pour les restaurateurs est surtout liée en ce moment au manque de personnel et de logement des saisonniers.

Mme LENOTRE : Il faut rémunérer le personnel à la hauteur des contraintes liées à l'emploi pour réduire cette problématique de personnel.

M. DHOMBRE : Quelques clients rapportent un manque d'activités ludiques (notamment pour les familles avec enfants) en hors-saison. C'est un constat que l'activité touristique reste à être développer en hors-saison.

M. OURSIN : L'agence d'attractivité Attitude Manche a lancé le projet « d'hospitalité à la Manchoise » dont le but est d'être garant d'un modèle touristique vertueux et de préserver au mieux la ressource touristique de notre territoire pour le rendre attractif en toute saison.

Un travail va être également lancé pour intégrer et développer le label « Village Patrimoine ».

N° 5 – Fréquentation touristique début 2023

Monsieur OURSIN dresse un bilan de la fréquentation touristique de ce début d'année 2023.

Il en ressort les éléments suivants :

- 6 312 visiteurs accueillis dans tous les bureaux de Coutances tourisme (+10%) dont 4 134 sur la période des vacances de Pâques (+16%),
- 3 800 demandes ont déjà été traitées (+6%) dont 2 370 sur la période des vacances de Pâques (+14% essentiellement pour des renseignements touristiques / sites et lieux de visite),
- La fréquentation touristique des bureaux de Coutances, Hauteville-sur-Mer, Gavray-sur-Sienne et Blainville-sur-Mer a significativement augmenté. La fréquentation du bureau d'Agon-Coutainville est quant à elle restée stable.
- Les visiteurs de ce début d'année viennent majoritairement des régions Normandie, Ile de France, Bretagne et Pays de la Loire,
- Derrière les français, quelques visiteurs étrangers reviennent notamment en provenance du Royaume-Uni, de la Belgique et de l'Allemagne.
- Ouverture de 70 nouveaux hébergements depuis le 1^{er} janvier engendrant de nombreux classements de meublés pour Delphine CHEVREAU (24 classés depuis janvier),
- En parallèle, 23 hébergements ont cessé leur activité,
- La fréquentation du site internet est toujours en évolution constante : plus de 348 000 pages vues (+89%) et plus de 89 000 utilisateurs (+63%),
- 2 538 consultations des circuits randonnées sur Circkwi et 351 téléchargements,
- 4 339 consultations des circuits randonnées sur Visorando et 645 téléchargements (+15%),
- 5 127 fiches ont été téléchargées depuis le site www.tourisme-coutances.fr et plus de 910 fiches vendues,
- 120 000 brochures en diffusion dans les 6 bureaux,
- 48% des stocks des carnets de voyage ont été distribués.
- Pendant le festival Jazz sous les pommiers 2023, la fréquentation touristique du bureau de Coutances a évolué d'environ 10%. Le concept « Jazz in couette » a généré 234 nuitées disponibles sur la période du festival et 136 nuitées ont été réservées, générant un chiffre d'affaire pour les hébergeurs de 6 700 € (taux d'occupation de 97% du mercredi au dimanche).

Si les tendances de ce début d'année se confirment, la saison touristique devrait s'annoncer prometteuse. De plus, selon le *baromètre Opinionway* réalisé en avril pour Atout France et ADN Tourisme, 49% des Français ont l'intention de partir en week-end et/ou en vacances d'ici fin juin et 9 Français sur 10 ont choisi la France comme destination. Plus de 6 Français sur 10 ont l'intention de partir cet été, même si près de 3 sur 10 sont encore indécis sur la région.

Le bilan détaillé de la fréquentation touristique a été distribué aux membres.

N° 6 – Groupe Qualité de destination : rapport du premier trimestre 2023

Le Groupe Qualité Destination permet de mettre en avant les dysfonctionnements au niveau de la destination et de trouver des solutions pour y répondre.

Cette année nous avons mis en place un questionnaire de satisfaction après chaque **Tchat en ligne** et le questionnaire de satisfaction papier est désormais en **libre-service**, mais très peu rempli par les visiteurs. Seulement 4 questionnaires de satisfaction ont été remplis ce trimestre, ce qui n'est absolument pas représentatif. Durant ce début de période hivernale, les bureaux accueillent principalement des locaux et des résidents secondaires.

Il en ressort les éléments suivants :

- **Un net promoter score de 100** pour l'accueil dans les offices. En parallèle, 18 questionnaires ont été remplis durant cette période sur les bornes tactiles. Les gens sont très satisfaits de toutes les informations fournies par les bornes.
- **92 remarques orales positives** ont été enregistrées et concernent principalement : le carnet de voyage avec ses belles photos, le fait que les bureaux soient ouverts même l'hiver, l'accueil reçu au sein des offices, les aires de camping-cars ouvertes toute l'année, les locaux des offices de tourisme de Coutances et Agon très agréables, notre superbe belle région, annuaire des marées gratuit et à part, multitude de chemins de randonnées bien balisés.
- **49 remarques orales négatives** ont été enregistrées concernant : le manque d'animations pour les enfants sur la période des vacances scolaires, l'absence des horaires des marées et du carnet de voyage au mois de janvier, un tampon pour les randonneurs, la suspension du dispositif des chéquiers avantages, le manque de transport en commun vers la côte.
- **11 incidents techniques** ont été enregistrés durant ce trimestre, tous réglés, mis à part le problème de webcam récurant à Hauteville-sur-Mer et Gouville-sur-Mer en raison des réseaux.
- **En ce qui concerne les suggestions**, elles portent sur l'absence du calendrier des marées dès le début de l'année (vu avec le pôle communication pour 2024, nous pourrions en disposer dès le mois de décembre) et sur le manque de balisage vélo (remarques récurrentes à chaque compte rendu).
- **4 réclamations** ont été portées ce trimestre, toutes sur la suppression du ramassage des déchets verts à Agon-Coutainville, une réponse a été apportée à chaque réclamation via la Direction de l'environnement.
- **189 courriers** ont été envoyés ce trimestre, les destinataires ont été très satisfaits du fait que la personne en charge du suivi s'assure de la bonne réception de ceux-ci.
- **5 nouvelles notes ont été attribuées** à nos sociaux-professionnels sur le site internet : 4 notes de 10 et une de 6 (« *manque d'eau dans les toilettes du camping du marais* »).
- **Le tchat en ligne a reçu 13 mentions « bien » et 38 « très bien »**. Les personnes sont agréablement surprises que ce soit une personne qui leur réponde et non un robot.

Mme BOURY : les remarques concernant le ramassage des déchets verts à Agon-Coutainville n'émanent pas des touristes mais plutôt de locaux. Le ramassage des déchets ne relève pas des compétences de l'EPIC. L'information ne peut être que transmise aux services compétents.

N°7 – Conventionnement et partenariat 2023

Monsieur OURSIN dresse un bilan des conventions de partenariat passées avec des prestataires pour la prévente de billets d'entrée ou de spectacles et animations.

Au total 20 conventions de partenariat et 7 annexes ont été signées. Ce qui représente :

- 721 animations payantes programmées (au minimum) et 56 animations gratuites programmées,
- Un potentiel de 20 309 personnes possibles (au minimum également car certaines prestations sont non quantifiables type traversées Jolie France, Manche Îles, etc).

La liste détaillée des conventions est distribuée aux membres.

N°8 – Actualisation des tarifs des services et prestations 2023

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants,

Vu la délibération de la communauté du bocage coutançais en date du 19 novembre 2014, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

Vu l'article 2 des statuts de l'EPIC Coutances tourisme,

Conformément aux activités liées à la vente de prestations, animations ou produits boutique par l'EPIC, il est demandé aux membres du comité de direction d'actualiser la liste des tarifs applicables pour 2023.

La liste des tarifs des produits et prestations est distribuée aux membres.

Produits / Animation	Détails	Px vente pub.	Prix d'achat
Initiation Skimboard	Avec l'association Mauna Kéa à Agon Coutainville	20.00 €	18.00 €
Stage Cirque 1 jour	Stage Initiation (pour enfant) aux arts du cirque organisé par le Service culturel d'Agon-Coutainville - Tarif à la journée	11.00 €	9.90 €
Stage Cirque 1 semaine	Stage Initiation (pour enfant) aux arts du cirque organisé par le Service culturel d'Agon-Coutainville - Tarif à la semaine	45.00 €	40.50 €
Balade en calèche à Agon-Coutainville	Balade en calèche sur la station d'Agon-Coutainville organisée par le Serv. culturel d'Agon-Coutainville - Tarif à part. de 13 ans	10.00 €	9.00 €
Balade en calèche à Agon-Coutainville	Balade en calèche sur la station d'Agon-Coutainville organisée par le Service culturel d'Agon-Coutainville - Tarif à partir de 4 à 12 ans	5.00 €	4.50 €
Balade en calèche à Agon-Coutainville	Balade en calèche sur la station d'Agon-Coutainville organisée par le Service culturel d'Agon-Coutainville - Tarif à partir de 0 à 3 ans	GRATUIT	-
Balade en VAE	Balade en VAE - Tarif adulte à partir de 15 ans	45.00 €	40.50 €
Balade en VAE	Balade en VAE - Tarif enfant de 8 à 15 ans	30.00 €	27.00 €
Balade en VAE	Balade en VAE - Tarif spécial personne équipée d'un VAE	20.00 €	18.00 €
Balade en VAE	Balade en VAE - Tarif famille 2 adultes et 2 enfants	139.00 €	125.10 €

Balade en Fat Bike	Balade en FAT BIKE - Tarif adulte à partir de 15 ans	45.00 €	40.50 €
Balade en Fat Bike	Balade en FAT BIKE - Tarif enfant de 10 à 15 ans	30.00 €	27.00 €
Balade en Fat Bike	Balade en FAT BIKE - Tarif spécial personne équipée d'un VAE	20.00 €	18.00 €
Balade en Fat Bike	Balade en FAT BIKE - Tarif famille 2 adultes et 2 enfants	139.00 €	125.10 €
La Balade d'Anton Classique	Visite découverte « CLASSIQUE » des parcs ostréicoles en attelage motorisé tracté - Tarif adulte	16.00 €	14.40 €
La Balade d'Anton Classique	Visite découverte « CLASSIQUE » des parcs ostréicoles en attelage motorisé tracté - Tarif enfant	11.00 €	9.90 €
La Balade d'Anton Classique	Visite découverte « CLASSIQUE » des parcs ostréicoles en attelage motorisé tracté - Tarif enfant de moins de 4 ans	Gratuit	-
La Balade d'Anton Gourmande	Visite découverte « GOURMANDE » des parcs ostréicoles en attelage motorisé tracté - Tarif adulte	22.00 €	19.80 €
La Balade d'Anton Gourmande	Visite découverte « GOURMANDE » des parcs ostréicoles en attelage motorisé tracté - Tarif enfant de 4 à 12 ans	12.00 €	10.80 €
Sasu Faim de Show	Festival Revival - Pass journée adulte	34.00 €	30.60 €
Sasu Faim de Show	Festival Revival - Pass journée enfant moins de 12 ans	14.00 €	12.60 €
Sasu Faim de Show	Festival Revival - Pass 2 jours adulte	59.00 €	53.10 €
Sasu Faim de Show	Festival Revival - Pass 2 jours adultes lancement jusqu'au 30/04/23	49.00 €	44.10 €
Sasu Faim de Show	Festival Revival - Tarif spécifique événement	Tarif en vigueur par l'organisateur	10% du prix de vente
A propos de Sculpture	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Adulte	6.00 €	5.40 €
A propos de Sculpture	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Enfant de 10 à 17 ans	2.00 €	1.80 €
A propos de Sculpture	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Enfant moins de 10 ans	Gratuit	-
A propos de Jardin	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Adulte	6.00 €	5.40 €
A propos de Jardin	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Enfant de 10 à 17 ans	2.00 €	1.80 €
A propos de Jardin	Evènement organisé par le Centre d'animation du château de Gratot - Enfant moins de 10 ans	Gratuit	-
Festival des traversées de Tatihou	Billet concert	Tarif délibéré par CD50	Retenue d'une commission de 10%
Droit d'entrée au château de Gratot	Droit d'entrée au château de Gratot pour une visite libre adulte	5.00 €	4.50 €
Droit d'entrée au château de Gratot	Droit d'entrée au château de Gratot pour une visite libre Tarif de 10 à 17 ans, étudiant de moins de 28 ans	2.00 €	1.80 €
Droit d'entrée au château de Gratot	Droit d'entrée au château de Gratot pour une visite libre Tarif enfant de moins de 10 ans	Gratuit	-
Visite complète de la cathédrale	Visite es parties hautes de la cathédrale organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif adulte	8.00 €	8.00 €
Visite complète de la cathédrale	Visite es parties hautes de la cathédrale organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif 18-25 ans, demandeur d'emploi et guide conférencier	6.00 €	6.00 €
Visite complète de la cathédrale	Visite es parties hautes de la cathédrale organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif 10-17 ans	4.00 €	4.00 €
Visite complète de la cathédrale	Visite es parties hautes de la cathédrale organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif parties basses uniquement	4.00 €	4.00 €
Visite complète de la cathédrale	Visite es parties hautes de la cathédrale organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif enfant de - de 10 ans	Gratuit	-
Visites Les Essentiels du patrimoine	Visites patrimoine organisées par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Plein Tarif	3.00 €	3.00 €
Visites Les Essentiels du patrimoine	Visites patrimoine organisées par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif 10-25 ans, demandeurs d'emploi et guide conférencier	1.50 €	1.50 €
Visite contée du château de Gratot	Visite guidée du château de Gratot organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif adulte	5.50 €	2.50€ au château 3.00 € au SPMC
Visite contée du château de Gratot	Visite guidée du château de Gratot organisée par le Service Patrimoine et Musées de Coutances - Tarif réduit	4.00 €	2.50€ au château 1.50 € au SPMC
Ateliers Bonjour les enfants	Ateliers découverte pour les enfants organisés par le Service Patrimoine et Musées de Coutances	4.00 €	4.00 €

Carnet du Miquelot	Achat auprès de l'ass des chemins du Mont St Michel	5.00 €	3.34 €
Les Chemins aux anglais	Topoguide de l'ass des chemins du Mont St Michel	14.00 €	9.34 €
Topoguide La Manche à Pied	Topoguide randonnée - CDRP	15.90 €	13.90 €
Topoguide Tour du Cotentin	Topoguide randonnée - CDRP	16.50 €	14.50 €
Coutaincestdivin	Ouvrage sur Coutainville de Patrice Poulet	15.00 €	10.50 €
AMACLIO	« Les nocturnes de l'abbaye » - plein tarif	16.00 €	10% du prix de vente
AMACLIO	« Les nocturnes de l'abbaye » - Tarif réduit enfants jusqu'à 17ans, étudiants, personnes au chômage, détenteur « passion Monuments, voyageurs arrivés en train SNCF « train du Mont St Michel »	13.00 €	10% du prix de vente

Après l'exposé de Madame LECONTE,

M. BRIONNE : Où est-il possible de se faire tamponner le carnet du Miquelot ?

M. OURSIN : Dans tous les bureaux de Coutances Tourisme. Un tampon spécial est en cours de réalisation pour annoter le nom de la destination à côté de la coquille.

Le comité de direction APPROUVE à l'unanimité des membres présents les tarifs des produits tels que présentés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction VALIDENT les tarifs des produits tels que présentés.
Ainsi fait et délibéré.

La liste complète des tarifs 2023 est annexée au présent procès-verbal.

Tarifs des produits et prestations 2023

PRODUITS ET PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION A TITRE PAYANT		
Désignation	Prix de vente public	Commission EPIC
TRAVERSEES MARITIMES		
Traversées vers Chausey avec Jolie France	Tarif des traversées en vigueur	10 % du prix de vente total
Traversées vers Jersey ou Guernesey avec Manche Iles Express	Tarif des traversées en vigueur	10 % du prix de vente total hors frais de carburant

PRODUITS ET PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION		
Désignation	Prix de vente public	Commission EPIC
Ass sportive du tennis Gouvillais – Location courts	8.00 € / heure	10% de la prestation vendue
ASCOMER – Inscription Vide-Grenier Blainville sur mer	2.50 € / mètre linéaire	10% du prix de vente
APP2R – Initiation Pêche aux palourdes (dès 13 ans)	5.00 €	10% du prix de vente
APP2R – Initiation Pêche aux palourdes (de 3 à 12 ans)	GRATUIT	
Billet entrée La Cité de la mer – Tarif adulte	17.50 €	1.50 € par billet vendu
Billet entrée La Cité de la mer – Tarif enfant (de 5 à 17 ans)	12.50 €	1.50 € par billet vendu
CMB – Commercialisation des gîtes communautaires : Tourville-sur-Sienne et Boisroger	Tarif en vigueur et délibéré par la CMB selon les saisonnalités	0%
CMB – Commercialisation de la salle de convivialité	Tarif en vigueur et délibéré par la CMB	0%
SERVICE CULTUREL AGON – Concert Archimède 12/11/23 – Plein Tarif	10.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Concert Archimède 28/04/23 – Tarif moins de 12 ans	Gratuit	
SERVICE CULTUREL AGON – Concert A la rencontre de Michel Berger 29/10/23 – Plein Tarif	10.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Concert A la rencontre de Michel Berger 29/10/23 – Tarif moins de 12 ans	Gratuit	
SERVICE CULTUREL AGON – Concert Le Secret 12/11/23 – Plein Tarif	10.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Concert Le Secret 12/11/23 – Tarif moins de 12 ans	Gratuit	
SERVICE CULTUREL AGON – Stage Cirque à la journée du 17 au 21 juillet 2023 (enfants de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans)	11.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Stage Cirque à la semaine du 17 au 21 juillet 2023 (enfants de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans)	45.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Balade en calèche – Plein tarif à partir de 13 ans	10.00 €	10% du prix de vente
SERVICE CULTUREL AGON – Balade en calèche – Tarif réduit (enfant de 1 à 12 ans)	5.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en VAE circuit Agon-Coutainville ou Hauteville-sur-mer – Tarif Adulte (à partir de 15 ans)	45.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en VAE circuit Agon-Coutainville ou Hauteville-sur-mer – Tarif Enfant (de 8 à 15 ans)	30.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en VAE circuit Agon-Coutainville ou Hauteville-sur-mer – Tarif spécial personne munie d'un VAE (à partir de 8 ans)	20.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en VAE circuit Agon-Coutainville ou Hauteville-sur-mer – Tarif Famille (2 adultes + 2 enfants de 8 à 15 ans)	139.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en FAT BIKE électrique circuit Agon-Coutainville – Tarif Adulte (à partir de 15 ans)	45.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO – Balade en FAT BIKE électrique circuit Agon-Coutainville –	30.00 €	10% du prix de vente

Tarif Enfant (de 10 à 15 ans)		
TOUS A VELO - Balade en FAT BIKE électrique circuit Agon-Coutainville - Tarif Spécial personne munie de son FAT BIKE à partir de 10 ans	20.00 €	10% du prix de vente
TOUS A VELO - Balade en FAT BIKE électrique circuit Agon-Coutainville - Tarif Famille (2 adultes + 2 enfants de 10 à 15 ans)	139.00 €	10% du prix de vente
LA BALADE D'ANTON « CLASSIQUE » - Tarif adulte	16.00 €	10% du prix de vente
LA BALADE D'ANTON « CLASSIQUE » - Tarif enfant	11.00 €	10% du prix de vente
LA BALADE D'ANTON « CLASSIQUE » - Tarif moins de 4 ans	GRATUIT	-
LA BALADE D'ANTON « GOURMANDE » - Tarif adulte	22.00 €	10% du prix de vente
LA BALADE D'ANTON « GOURMANDE » - Tarif enfant de 4 à 12 ans	12.00 €	10% du prix de vente
SASU FAIM DE SHOW - Revival Music Festival - Pass journée adulte	34.00 €	10% du prix de vente
SASU FAIM DE SHOW - Revival Music Festival - Pass journée enfant moins de 12 ans	14.00 €	10% du prix de vente
SASU FAIM DE SHOW - Revival Music Festival - Pass 2 jours adulte	59.00 €	10% du prix de vente
SASU FAIM DE SHOW - Revival Music Festival - Pass 2 jours adulte offre de lancement (avant le 30/04/2023)	49.00 €	10% du prix de vente
SASU FAIM DE SHOW - Revival Music Festival - Tarifs spécifiques événement	Tarif applicable par l'organisateur	10% du prix de vente
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visite complète de la cathédrale - Plein Tarif	8.00 €	8.00 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visite complète de la cathédrale - 18-25 ans, demandeur d'emploi, guide conférencier	6.00 €	6.00 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visite complète de la cathédrale - 10-17 ans	4.00 €	4.00 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visite complète de la cathédrale - parties basses uniquement	4.00 €	4.00 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visite complète de la cathédrale - enfant de moins de 10 ans	GRATUIT	GRATUIT
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visites Les essentiels du patrimoine - Plein Tarif	3.00 €	3.00 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Visites Les essentiels du patrimoine - Tarif Réduit (10-25 ans, demandeurs d'emploi, guide conférencier)	1.50 €	1.50 €
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Les essentiels Château de Gratot - Plein Tarif	5.50 €	2.50 €-Château Gratot 3.00 € SPM Coutances
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Les essentiels Château de Gratot - Tarif Réduit (6-25 ans, demandeur d'emploi, guide conférencier)	4.00 €	2.50 - Château Gratot 1.50 € SPM Coutances
SERV PATRIMOINE ET MUSEES COUTANCES - Bonjour les enfants - Plein Tarif 6-12 ans	4.00 €	4.00 €
MAUNAKEA - INITIATION SKIMBOARD	20.00 €	10% du prix de vente
CONSEIL DEPARTEMENTAL MANCHE - Billets concerts Festival des traversées de Tatihou	Tarif délibéré par le conseil départemental	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de sculpture - Tarif adulte	6.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de sculpture - Tarif enfant de 10 à 17 ans et étudiant	2.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de sculpture - Tarif enfant de moins de 10 ans	Gratuit	-
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de jardin - Tarif adulte	6.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de jardin - Tarif enfant de 10 à 17 ans et étudiant	2.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - A propos de sculpture - Tarif enfant de moins de 10 ans	Gratuit	-
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - Droit d'entrée au château - Tarif adulte	5.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - Droit d'entrée au château - Tarif de 10 à 17 ans, étudiants de moins de 28 ans	2.00 €	10% du prix de vente
CENTRE D'ANIMATION DU CHATEAU DE GRATOT - Droit d'entrée au château - Tarif enfant de moins de 10 ans	Gratuit	-
AMACLIO - « Les nocturnes de l'abbaye » - plein tarif	16.00 €	10% du prix de vente
AMACLIO - « Les nocturnes de l'abbaye » - Tarif réduit enfants jusqu'à 17ans, étudiants, personnes au chômage, détenteur « passion Monuments, voyageurs arrivés en train SNCF « train du Mont St Michel »	13.00 €	10% du prix de vente

ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE GUIDE PRATIQUE ET TOURISTIQUE

Format « 1 page » Guide Pratique	400,00 €	400,00 €
ANIMATIONS DIVERSES ET FRAIS DE GESTION FACTURES		
Frais de dossier liés à la gestion des réservations Jazz In Couette	25,00 €	25,00 €
Frais de participation Zic sur le Zinc	50,00 €	50,00 €
Visite de classement pour 1 meublé	150,00 €	150,00 €
Visite de classement pour 2 meublés	280,00 €	280,00 €
Visite de classement par meublé supplémentaire à partir du 3 ^{ème}	120,00 €	120,00 €

LOCATIONS

Location d'audioguide	3,00 € par appareil	3,00 € par appareil
Caution demandée pour toute location de joëlette ou hippocampe	100,00 €	/
Location poussette	8 € / jour	8 € / jour
	20 € / semaine	20 € / semaine
Dépôt de garantie pour location poussette	150,00 €	/
Location porte bébé dorsal	5 € / jour	5 € / jour
	15 € / semaine	15 € / semaine
Dépôt de garantie pour location porte bébé dorsal	99,00 €	/
Location lit parapluie	4 € / jour	4 € / jour
	12 € / semaine	12 € / jour
Dépôt de garantie pour location lit parapluie	80,00 €	/

FRAIS POSTAUX DES ENVOIS DE LA BOUTIQUE EN LIGNE

Frais liés à l'expédition des colis de la Boutique en ligne	Tarif postal en vigueur +2 € de frais d'emballage	Tarif postal en vigueur + 2 € de frais d'emballage
---	---	--

TARIFS DES PRODUITS BOUTIQUE

Désignation du Produit	Prix de vente Public TTC	Prix de reversement EPIC
PRODUITS BOUTIQUE		
Crayon Papier Princesse ou Normandie	0,90 €	0,90 €
Cartes postales Painsecq	1,50 €	1,50 €

Cartes postales Coutances Tourisme	1,00 €	1,00 €
Disque de stationnement	2,00 €	2,00 €
Circuit randonnée pédestre à partir de la 2 ^{ème} fiche	0.50 €	0.50 €
Lot de 5 fiches de randonnée (+ 1 gratuite) Panachage possible fiche randonnées pédestres et circuits vélos	2.00 €	2.00 €
Lot de 10 fiches de randonnée (+ 2 gratuites) Panachage possible fiche randonnées pédestres et circuits vélos	4.00 €	4.00 €
Lot de 36 fiches de randonnée Panachage possible fiche randonnées pédestres et circuits vélos	10.00 €	10.00 €
Fiche Circuit Vélo à partir de la 2 ^{ème} fiche	0.50 €	0.50 €
Savons au lait d'ânesse	3.80 €	3.80 €
Livre Normandie pour enfants	10.90 €	10.90 €
Bouteille isotherme QWETCH	28,00 €	28,00 €
Bière artisanale la Moussette	5,00 €	5,00 €
Affiches « 1944... Coutances se souvient »	2,00 €	2,00 €
Affiches sans cadre Painsecq à compter du 21/06/2021	18,00 €	18,00 €
Affiches cadre Painsecq	45,00 €	45,00 €
Ouvrage Château de Cerisy-la-Salle	19,00 €	19,00 €
Mug émaillé blanc estampillé Coutances Tourisme	8,00 €	8,00 €
Sac shopping Coutances Tourisme	15,00 €	15,00 €
Yoyo Coutances Tourisme	7,00 €	7,00 €
Porte clés	6,00 €	6,00 €
Abécédaire Jazz sous les pommiers	35,00 €	35,00 €
Ouvrage pour enfant Au bord de la mer	5.60 €	5.60 €
Carnet bleu Format A6 Coutances Tourisme	4.50 €	4.50 €
Carnet Kraft Format A5 Coutances Tourisme	6.00 €	6.00 €
Magnet Visuels Coutances Tourisme	3.00 €	3.00 €
Stickers Coutances Tourisme	1.00 €	1.00 €
Affiches à colorier	10.90 €	10.90 €
Médaille souvenir cathédrale	2.00 €	2.00 €
Ouvrage Abbaye de Hambye - OREP	15.00 €	15.00 €
Monographie de la cathédrale - OREP	5.00 €	5.00 €
Fouta Brodée Petit format 100 X 200	19.00 €	19.00 €
Fouta Brodée Grand Format 200 X 200	24.00 €	24.00 €
Carnet du Miquelot	5.00 €	5.00 €
Les Chemins aux Anglais	14.00 €	14.00 €
Topoguide La Manche à Pied	15.90 €	15.90 €
Topoguide Tour du Cotentin	16.50 €	16.50 €

PRODUITS ET PRESTATIONS FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION DE MISE EN DEPOT		
PRODUITS BOUTIQUE EN DEPÔT		
Produits Amis de la cathédrale – Elan médiéval	4,30 €	0,50 €
Carnets de vagabondage	8,00 €	10% du prix de vente
Cartes IGN Coutances	2,00 €	10% du prix de vente
Livret des havres	1,00 €	10% du prix de vente
Cartes IGN St Malo de la Lande	4,00 €	10% du prix de vente
JAZZ – Carte postale	1,00 €	10% du prix de vente
JAZZ – Affiches	5,00 €	10% du prix de vente
Asso. Animations Montmartin-sur-Mer - Livret sur les pêcheries	2,00 €	10% du prix de vente
Asso. Animations Montmartin-sur-Mer – Affiche	4,00 €	10% du prix de vente
Asso. Animations Montmartin-sur-Mer – Livret Enquêtes enfants	2,00 €	10% du prix de vente
Asso. Animations Blainville-sur-mer – Livret Richesses du territoire	5,00 €	10% du prix de vente
Service Culture et Animation Agon-Coutainville – Lot de 6 promenades Agon	3,00 €	10% du prix de vente
Service Culture et Animation Agon-Coutainville – Cendrier	1,00 €	10% du prix de vente
Service Culture et Animation Agon-Coutainville – Parapluies	36,00 €	6,00 € par unité vendue
Horizon Vertical – Topoguide Escalade Montmartin à compter du 13/12/21	5,50 €	0,50 € / exemplaire vendu
POULET PATRICE - Ouvrage #coutaincestdivin	15,00 €	30% du prix de vente
ASSOCIATION LUNDI – Ouvrage Regnéville-sur-mer	16,00 €	25% du prix de vente
MAIRIE HAUTEVILLE SUR MER – Canotier	12,00 €	20% du prix de vente

N°9 – Actualisation des conventions des services communs

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Coutances mer et bocage et Coutances Tourisme du 6 mai 2021,

La Ville de Coutances, le CCAS et Coutances mer et bocage partagent plusieurs services dits « mutualisés ». Coutances Tourisme et le syndicat mixte du SCOT Manche Centre Ouest participent également à la marge à certains services. Ce sont majoritairement des services supports tels que la direction des finances, des affaires juridiques etc.

Juridiquement, ces services sont régis par des conventions de service commun qui précisent les règles de fonctionnement des services et de refacturation entre les collectivités. A l'heure actuelle, plusieurs délibérations sont en vigueur, prises ponctuellement et séparément, manquant parfois de cohérence. Certaines sont propres à certains services, d'autres regroupent plusieurs services sous un même texte.

Dans un souci de clarté et de lisibilité pour les collectivités comme pour les agents, un modèle de convention a été retravaillé, à jour des réglementations. Chaque service aura ainsi sa propre convention, ainsi que l'annexe qui décrit les postes concernés. Ces services sont les suivants : Direction des services techniques, Direction des espaces verts, Direction des finances, Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et du numérique, Direction des affaires juridiques, Service communication, Service propreté des locaux, Service patrimoine et musées, Services archives, Service accueil et vagemestre.

L'activité de chaque service commun fait l'objet d'une facturation entre les parties, établie sur la base de critères travaillés avec les services, qu'il s'agisse de forfaits (répartition figée pour l'année à partir d'une estimation de terrain) ou d'indicateurs variables (éléments mesurables ajustés chaque année). Ces critères reflètent la répartition réelle du travail des agents mutualisés.

Il est proposé au comité de direction d'autoriser la Présidente à signer les conventions des services communs cités.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Le comité de direction **AUTORISE**, à l'unanimité des membres présents, la présidente à signer les conventions des services communs cités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du comité de direction **AUTORISENT** la présidente à signer les conventions des services communs suivants : Direction des services techniques / Direction des espaces verts / Direction des finances / Direction des ressources humaines / Direction des systèmes d'information et du numérique / Direction des affaires juridiques / Service communication / Service propreté des locaux / Service patrimoine et musées / Service archives / Service accueil et vagemestre.

Ainsi fait et délibéré.

N°10 – Projet de délibération - Taxe de séjour : révision des taux

Pourquoi une réflexion sur la proposition d'évolution des taux de taxe de séjour ?

→ Volonté / contexte **d'autonomisation** financière de Coutances Tourisme. Cette Taxe de Séjour complémentaire, collectée auprès des touristes, assurerait ainsi le financement des actions de promotion et d'animation, sans avoir à recourir au budget principal de la Collectivité, et donc au contribuable local (extinction programmée de la subvention d'équilibre en 2024).

- L'enjeu du territoire repose dorénavant sur le développement des « ailes de saison ». Il s'agit de « désaisonnaliser » la fréquentation touristique, en faisant évoluer les actions de promotion en dehors de la saison estivale, tout en les combinant à une offre de services la plus adaptée possible.
- Les tarifs applicables sur le territoire ont été mis en place au 1^{er} janvier 2017, et n'ont pas été réévalués depuis. Des études comparatives menées sur les destinations touristiques de la Manche, mais aussi sur des territoires similaires au niveau national, démontrent clairement que Coutances mer et bocage se situe dans le bas de la fourchette des tarifs appliqués. Il est donc proposé d'actualiser les tarifs de Taxe de Séjour, pour ainsi s'inscrire dans la tranche médiane constatée à l'échelle départementale (*tableau comparatif présenté*).

Le barème suivant serait alors proposé pour application à partir du 1^{er} janvier 2024 :

Catégories d'hébergement	Tarif Plancher (hors TA*)	Tarif plafond (hors TA)	Tarifs actuels		Proposition d'évolution	
			Tarif actuels (hors TA)	Tarif taxe (TA incluse)	Tarif proposé (hors TA)	Tarif taxe (TA incluse)
Palaces	0,70 €	4,60 €	2,36 €	2,60 €	3,55 €	3,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	1,36 €	1,50 €	2,05 €	2,25 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	0,91 €	1,00 €	1,36 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	0,64 €	0,70 €	0,95 €	1,05 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,45 €	0,50 €	0,68 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,50 €	0,68 €	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,36 €	0,40 €	0,55 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,22 €	0,20 €	0,22 €

TA* : taxe additionnelle du Conseil départemental de la Manche (10%).

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par

personne et par nuitée est de 4 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La recette financière résultant de cette augmentation est estimée à 73 000 €, permettant alors d'atteindre une enveloppe totale annuelle de l'ordre de 285 000 €, en fonction de la fréquentation touristique.

Après l'exposé de Madame LECONTE,

Mme VILLAIN : Le taux d'augmentation est abusif dans le contexte actuel d'inflation. Il est juste de réviser les taux par exemple de 6 à 10% mais déraisonné d'augmenter de 50%.

Mme LECONTE : Les taux n'ont pas été révisés depuis 2017 et sont les plus bas des moyennes départementales. De plus, à partir de 2024, l'EPIC ne va plus bénéficier de la subvention de fonctionnement versée par sa collectivité de tutelle Coutances mer et bocage. Il est donc nécessaire que les tarifs des taxes de séjour soient repensés et actualisés.

Mme LAINE : Les touristes bénéficient de plus en plus d'infrastructures et de services touristiques. Ils sont également de plus en plus nombreux à visiter le territoire. Il est tout à fait normal que le touriste participe à la dépense publique le concernant et que tout ne revienne pas à charge de l'habitants du territoire.

Mme HAREL : Quel est le retour des clients sur le sujet ?

Mme VILLAIN : Les clients rapportent déjà que les tarifs sont élevés. Les taxer davantage vont les dissuader de venir sur la destination. L'hébergeur va devoir réduire le tarif de la location pour palier à cette augmentation et c'est anormal.

M. D'ANTERROCHES : Ce n'est pas le tarif de la taxe de séjour qui va faire renoncer le touriste à venir sur le territoire mais plutôt la météo ou la crainte d'un évènement à risque. La majorité des visiteurs ne s'intéresse pas au tarif de la taxe de séjour et ne le regarde même pas.

Mme VILLAIN : Les clients font déjà remarquer un tarif élevé de la taxe de séjour.

Mme DE LA HOUGUE : En tant qu'hébergeur, aucun client ne m'a fait un retour sur le sujet.

Mme LEMEUR-TIPHAIGNE : Il n'est pas possible d'augmenter l'offre de services touristiques sans augmentation des coûts budgétaires et toute dépense doit être couverte par une recette.

Mme HAREL : il est vrai que le contexte vient accumuler des augmentations de toutes les dépenses : le transport, l'alimentaire, les loisirs, etc. et ça finit par faire beaucoup.

M. SALVI : Et comme tous les autres acteurs, l'EPIC fait également face à l'augmentation de toutes ses charges (papiers, encre, maintenance des outils digitaux, masse salariale...).

Mme LECONTE fait un tour de table pour connaître le positionnement du comité de direction au sujet de ce projet de révision des tarifs des taxes de séjour qui sera ensuite présenté en conseil de communauté :

- 2 membres sont contre (le taux jugé excessif),
- 3 membres s'abstiennent,
- 14 membres sont pour.

N°11 – Questions diverses

Mme LECONTE informe les membres que M. Emmanuel HEUSSER, chef du restaurant du Délice à Gavray-sur-Sienne qui a été nommé par le président pour siéger au sein du collège des socioprofessionnels de l'EPIC, est contraint de démissionner. En effet, son équipe et lui viennent d'être recrutés par Monsieur Julien COHEN (antiquaire et acheteur dans l'émission "Affaire conclue" sur France2) pour la réouverture de son établissement, l'Hostellerie de la Poste à Avallon. Le Restaurant du Délice fermera le 30 juillet prochain et est en vente. Un poste restera donc à pouvoir au comité de direction.

Mme LECONTE rappelle les dates des prochains comités de direction ainsi que la nécessité de représentativité via la transmission d'un pouvoir en cas d'incapacité à siéger afin que l'EPIC puisse délibérer sereinement.

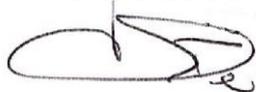
Mme LAINE fait un retour de quelques touristes d'Agon-Coutainville qui étaient très satisfaits de l'amplitude horaire des ouvertures des bureaux de Coutances tourisme.

Mme IMBERT souhaite alerter le comité de direction sur les pratiques « de pillage » des pêcheurs professionnels sur l'estran à Hauteville-sur-Mer. Il s'agit d'une pêche en masse des coques qui inquiète sur la préservation des ressources naturelles. Un arrêté du préfet maritime de la Manche autorise la réouverture de la pêche à pied aux professionnels à compter du 1^{er} septembre 2023 mais l'interdit aux individuels jusqu'au 1^{er} décembre 2023 pour raison sanitaire...La pêche à pied « de loisir » est un mode de vie sur Hauteville-sur-Mer et une véritable attractivité pour la station. Il est nécessaire de préserver la ressource afin de permettre la continuité de la pratique de la pêche à pied dans l'avenir. Les membres du comité de direction partagent les inquiétudes de Mme IMBERT mais s'avouent être impuissants face à la situation. Il est préconisé de s'appuyer sur les associations en charge de la valorisation ou de la protection de l'environnement pour alerter sur le sujet.

*Aucune autre question n'a été posée.
La séance est levée à 19h30.*

Fait à Coutances le 12 juin 2023

La présidente
Valérie LECONTE



Le secrétaire
Guillaume OURSIN



Certifié rendu exécutoire par la présidente, le 12 juin 2023.